

D2024-097

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Marcel ALEDO, Maire de Royat.

Date de convocation : 11 décembre 2024

Etaient présents : MM. ALEDO Marcel, LUNOT Jean-Pierre, JARLIER Marie-Anne, AUBAGNAC Michel, BIGOURET-DENAES Christine, DOCHEZ Alain, GAZET André, COQUEL Isabelle, MINGUET Géraldine, CELSE Jean-Louis, JALLEY Philippe, CANAVEIRA Antonio, ASUNCION Fernand, BELZANNE Arnaud, CURNOL Stéphane, MAHE Lucie, Christian BERNETTE

Procurations :
Jacqueline BUONOCORE à Fernand ASUNCION
Vérène SOLELIS à Michel AUBAGNAC
Bruno TIRADON à André GAZET
Isabelle JOURDY à Christine BIGOURET-DENAES
Virginie MICHEL à Stéphane CURNOL
Annie CHAUMETON à Marcel ALEDO
Delphine LINGEMANN à Jean-Pierre LUNOT
Philippe JOUFFRET à Christian BERNETTE

Absents/ Excusés : Jean-Luc MEYER, Sophie MERCIER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 25 dont 8 procurations

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme MAHE Lucie a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

OBJET : Transformation de postes et ajustement du tableau des effectifs

Rapporteur: Mme Marie-Anne JARLIER, 2ème adjointe

Tableau annuel d'avancements de grade :

Conformément aux Lignes Directrices de Gestion arrêtées le 26 novembre 2021 par arrêté municipal n° 2021-467, je propose l'avancement de grade de 9 agents titulaires à la Ville remplissant les conditions statutaires et d'un agent ayant réussi l'examen professionnel d'adjoint

D2024-097

d'animation principal de 2^{ème} classe. Il convient de transformer leur poste et d'ajuster en conséquence le tableau des effectifs.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 2 décembre 2024,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- de transformer les postes suivants qui se substitueront aux anciens :

Ancien grade	Nouveau grade	Date d'effet	Nombre
adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	01/01/2025	1
adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	01/01/2025	7
adjoint d'animation	adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2025	1
adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	01/01/2025	1

- d'ajuster le tableau des effectifs en annexe,

- d'imputer les dépenses aux articles correspondants du budget 2025

Fait et délibéré et en séance, le jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Marcel ALEDO

